

Les généalogistes, et la recherche généalogique dans son ensemble, n'accordent que peu d'importance à la place de la femme dans l'histoire de nos familles, probablement et surtout parce que son nom n'est pas appelé à perpétuer celui de la famille, apanage exclusif du seul géniteur. Et, pourtant, que ne leur devons-nous pas? Françoise Gosse, notre première ancêtre au pays de Nouvelle-France, est issue du milieu urbain et bourgeois de Noyon, une ville alors prospère de la Picardie. J'aime et admire cette femme remarquable et attachante, dont j'ai toujours voulu apprivoiser le mystère qui l'entoure. Je veux ici lui rendre cet hommage bien humble et le partager avec tous ceux et celles qui se perpétuent à travers elle. Les bombardements autant regrettables que stupides et dévastateurs de la première guerre mondiale, surtout celui de l'Hotel de Ville de Noyon en 1918, ont fait disparaître les précieuses archives de l'Etat civil et les non moins précieuses archives notariales. Ce qui nous empêche de connaître avec certitude la vérité sur les origines de sa famille, et cela malgré tous les soins et attentions y apportés. Aussi faut-il le plus souvent procéder par déduction et interprétation du contexte avec l'espoir souvent vain de cerner de plus près la vérité, avec leurs limites et incertitudes.

1. Les Gosse de Noyon, ville picarde

Noyon compte dix paroisses à l'époque de Françoise, dont St-Martin et St-Maurice, et on rencontre des familles Gosse dans à peu près chacune d'elles. Elle se dit originaire de St-Martin, tandis que St-Maurice est alors reconnue comme la paroisse des tanneurs. L'industrie de la tannerie est alors fort prospère à cette époque et elle regroupe plusieurs familles Gosse, qui comptent certes parmi les familles importantes de Noyon, dont Pierre Gosse et son épouse Damoiselle Godeberthe Le Mannier, issue d'une famille importante de gens de robe et d'église. Il est un joueur important dans l'industrie de la tannerie. Son fils Charles et son épouse Anne Reneufve, issue de la plus importante famille de tanneurs du lieu, ont continué l'exploitation de l'entreprise qui s'est poursuivie de génération en génération jusqu'à la Révolution. On rencontre encore Estienne Gosse, son frère, marchand de grains et également "me hostelain de l'hostellerie anciennement la brasserie derrière l'église Ste Godeberthe", et son épouse Marie Cléret. En plus des Le Mannier, Reneufve, Cléret, les Gosse sont alliés à plusieurs autres familles importantes du lieu, dont celles des Poitevin, maîtres orfèvres renommés, Le Grand, Sezille, l'une des familles les plus importantes et influentes du lieu, Formentin, tanneurs et maîtres pothiers d'étain, Aquatbled et plusieurs autres.

2. Françoise Gosse en Nouvelle-France

Née vers 1634, elle se dit la fille de Maurice et de Marguerite Cler, ainsi écrit au seul endroit où on le trouve dans les registres et qui doit être pour Cléret, un nom de famille populaire à Noyon. Nous ne connaissons à peu près rien de sa famille et nous n'avons pu la rattacher avec certitude à une branche quelconque et des Gosse et des Cléret.

Elle est donc âgée de 27 ans environ lorsqu'elle débarque en Nouvelle-France, à la fin d'août 1661, du navire Le Saint-Pierre, en provenance de Rouen sous la direction du capitaine Pierre Fillye, associé du célèbre marchand Charles Aubert de la Chesnay, lui-même originaire d'Amiens en Picardie. Elle doit être certes une femme forte pour voyager ainsi seule, probablement sans escorte, sur un vaisseau du Roy qui transporte des hommes de travail et des marchandises. Et on se demande ce qui peut avoir incité cette jeune femme de belle éducation qui aurait certes pu trouver un parti avantageux dans sa ville de Noyon, à s'exiler ainsi dans un pays aussi ingrat et inhospitalier. Elle peut avoir été recrutée pour y venir rejoindre un habitant déjà bien installé sur une terre en ce pays de Nouvelle-France. Dès son arrivée, on

la dirige vers la maison de René Robineau, escuyer, sieur de Bécancourt, un associé des marchands de Rouen. Et on prend contact avec Martin Prévost, un personnage important dans la colonie et Nicolas Durand, son neveu, établi déjà depuis trois ans sur une terre de L'Ange-Gardien.

3. Martin Prévost et son neveu Nicolas Durand

Martin est signalé à Québec dès 1639. Il épouse le 3 novembre 1644 Marie Olivier Manit8ab8ch, qui est le premier mariage d'un Français avec une indienne. Nicolas Durand est le fils de Pierre et de Nicole Prévost, soeur de Martin, et il est baptisé le 21 mars 1636 à Montreuil sous le Bois de Vincennes, près de Paris. Martin Prévost a exercé jadis la fonction d'agent recruteur de colons pour le développement de la Nouvelle-France et Nicolas est peut-être venu s'établir au pays sur ses instances. Il a reçu une très bonne instruction et il signe d'une belle écriture avec paraphe. Le Censier général de la Seigneurie de Beaupré montre qu'Olivier Le Tardif lui concède le 30 mai 1658 une terre de trois arpents par une lieue et demie de profondeur dans la future paroisse de L'Ange-Gardien, concession reconfirmée le 11 juillet 1660. Internet nous dit qu'un Nicolas Durand a été le valet de Mgr de Laval. Rien ne le confirme et il peut s'agir d'un autre Nicolas Durand.

4. Mariage de Nicolas Durand et Françoise Gosse

On retrouve donc en ce 31 août 1661 dans la maison du sieur Robineau de Bécancourt, en plus de Françoise Gosse qui s'y trouve déjà, Martin Prévost et son neveu Nicolas Durand. On a convoqué le notaire Guillaume Audouart et le huissier Louis Levasseur et on établit les clauses du contrat de mariage. On fixe le douaire à 300 livres, la publication des bans les 4, 8 et 11 septembre et la date du mariage le lendemain 12 septembre 1661. A cette dernière date, Nicolas et Françoise se présentent de nouveau devant le notaire afin de faire inscrire à l'acte la donation des biens au dernier vivant et que ladite Françoise borgne apporte à la Communauté Jusqu'à la concurrence de la somme de quatre cents livres tournois tant en hardes qu'autrement

Cette précision montre que la future épouse apporte une contribution importante au futur patrimoine familial. Elle montre aussi qu'on désigne Françoise sous le nom de Borgne ou le Borgne dès son arrivée dans la Nouvelle-France. Et dans les actes subséquents, on la qualifie aussi bien de Françoise Gosse que de Françoise Le Borgne. Ce nom ne semble pas être celui d'un premier mari. Agée de 27 ans environ à son arrivée, elle semble n'avoir jamais été mariée, d'autant plus qu'on ne lui reconnaît pas d'enfants. Sa dot de 400 livres peut être un héritage de sa famille, et elle se compare avantageusement à celles de 100 livres que le Roy accorde aux filles de qualité et de 50 livres aux autres pour aider à les marier. Tous mystères que nous n'avons pu réussir à éclaircir malgré tous nos soins.

Le mariage est célébré le 12 septembre 1661 comme prévu dans l'église Notre-Dame de Québec par le Jésuite Marcel de la Place. Et neuf mois plus tard, le missionnaire Thomas Morel baptise le 6 juin 1662 dans l'église de Château-Richer une fille nommée Marie-Ursle.

5. Et le malheur.....

s'abat sur le couple moins d'un an plus tard. Le 1er avril 1663, Nicolas Durand semble être victime d'un malheureux accident dont nous ne connaissons probablement jamais la nature. L'acte de sépulture dit: "s'estant tué dans son ". Tanguay, dans son Dictionnaire, indique au nom de Jean Durand une note qui s'applique de toute évidence à Nicolas, qui complète et dit "s'est tué accidentellement dans son désert", ce qui est fort contestable. Si tel est bien le cas, on se demande pourquoi le missionnaire ne l'a pas inscrit lui-même au registre. Il est peut-être possible, par exemple, que Nicolas se soit tué dans son étable, mot que le missionnaire n'a pas voulu porter au registre. Même si Jésus est né dans une étable et que les livres saints en font largement état.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres, dit l'adage. Ce qui est bien le cas de Robert, alors sur son départ de retour en France, n'ayant pu réussir à se démarrer une habitation après ses trois années d'apprentissage chez Massé Gravelle à Château-Richer de 1658 à 1661, et ses deux tentatives d'établissement à Château-Richer et à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Garçon à marier, il est donc là au bon endroit au bon moment, et il ne manque pas l'occasion de se mettre dans les culottes, au sens autant propre que figuré du terme, et dans les meubles du parisien Nicolas Durand. Avec sa mort, la moitié de ses biens revient à sa veuve et l'autre moitié à sa fille Marie-Ursule. Un inventaire sommaire dressé après sa mort, consigné au contrat de mariage de Marie-Ursule, montre qu'il possède une habitation fort bien établie et que les travaux de défrichement sont assez remarquables. Ce qui peut laisser supposer que, homme instruit, il avait les moyens de se payer un serviteur pour effectuer ces travaux qui se traduisent ainsi:

4 arpents 30 perches à 50 livres l'arpent 350
2 arpents de bois abattu et débité à 25 livres 50
l'arpent
une maison de 20 pieds de pièces sur pièces avec
une cheminée maçonnée et une grange de 30 pieds
de long 120
meubles de la maison 70
Total 590

On profite de la signature le 8 juin 1677 de ce contrat de mariage de Marie-Ursule Durand avec un jeune homme distingué de Beauport, Antoine Huppé Lacroix, probablement recruté par les soins de Martin Prévost, son grand'oncle, pour apporter une solution au problème de l'héritage de la future mariée qui lui vient de son défunt père, Nicolas Durand, en présence des parents et amis, y compris Martin Prévost. On convient alors que, en retour de la somme de 600 livres, Marie-Ursule renonce à la succession de sa mère en ce pays seulement, non compris les biens qui peuvent lui venir de France.

6. Le nouveau ménage Gosse-De la Berge

Et le 28 mai 1663, à la suite de son mariage avec la veuve, Robert prend possession de l'habitation bien établie de feu Nicolas Durand. Sans vouloir rien enlever aux qualités, vertus et mérites de Robert, on se doit de convenir que le nouveau couple n'est pas aussi bien assorti que pouvait l'être le couple Gosse-Durand. Robert est issu d'un milieu paysan et rural, probablement assez frustré, qui ne sait ni lire ni écrire, tandis que Françoise vient d'un milieu bourgeois et urbain et il semble bien que tout un monde les sépare. A l'automne de cette même année 1663, Robert vend à Philippe Paquet la terre qu'il possède encore à la Ste-Famille de l'île d'Orléans pour la somme de 220 livres. Le contrat est passé le 11 novembre 1663 dans la maison du nouveau couple par le notaire Claude Auber. Fait à remarquer, c'est Françoise Gosse qui signe l'acte de vente et on ne demande même pas à Robert d'y apposer son merc, selon la coutume. C'est d'ailleurs la seule signature connue de Françoise Gosse, une belle signature qui montre qu'elle a reçu une instruction supérieure et pu fréquenter le couvent des Ursulines de Noyon. Dans son testament du 8 mars 1714, dicté la veille de sa mort, elle dit "ne scavoit signer quoique elle ayt signé autrefois et elle déclare quil y a long temps ayant oublié à signer". Selon toute probabilité, Françoise a appris à Robert à signer son nom, qu'il signe par la suite "laberge" d'une écriture laborieuse. Et qu'il ne lui a plus jamais permis de participer aux transactions de la communauté, domaine réservé au seul mâle.

Et la famille s'agrandit. A Marie-Ursule, née en 1662, viennent s'ajouter Geneviève en 1664, Françoise en 1666, décédée peu après, Catherine en 1667, puis trois garçons, François en 1669, Nicolas en 1672, Guillaume en 1674.

7. Voyage de Françoise Gosse en France

Divers événements à partir de 1674, montrent que, déjà à cette époque, Françoise se prépare à effectuer un voyage en France, probablement sur les instances de Robert, flairant la possibilité de réaliser des héritages importants dans les familles bien nanties des Gosse de Noyon. Parmi lesquels événements, il faut nommer le mariage au début de 1677 de Marie-Ursule avec Antoine Huppé et la tentative de règlement de la succession de son père.

Et plus encore, à l'automne de cette même année, le 5 novembre 1677, Robert et Françoise renouvellent une obligation de 280 livres en cours en faveur de Jean Mathieu, qu'ils portent à 419 livres 10 sols, afin d'y inclure les 122 livres 10 sols en remboursement au marchand Claude Charron "pour le passage qu'il doit et a répondu payer pour lad Leborgne". Françoise s'embarque pour la France à l'automne de 1678, et au mariage de sa fille Geneviève le 10 janvier 1679 elle est signalée comme "étant de présent en France". Il ne semble exister aucun indice de son passage en France. Dans un procès subséquent qui l'opposera à son beau-père et à sa mère, Marie-Ursule déclare que celle-ci a fait un voyage en France depuis son second mariage et qu'elle a disposé des biens espérés en France. Elle prétend en plus qu'on ne lui a jamais "fait raison de la somme de cent livres de France qu'elle a touchée avec son second mari du nommé Bonnedame messenger de Noyon et que le sr Gosse avait ordonné qu'on leur donnast pour aider à la marier". Il doit certes avoir également donné 100 livres à chacune de ses deux autres filles, Geneviève et Catherine pour la même raison. D'autant plus que Marie-Ursule est alors déjà mariée depuis juin de l'année précédente.

Peu après le retour de son voyage en France, Françoise Gosse reconnaît le 22 septembre 1679 devoir, par un écrit de compte préparé par la Révérende Mère Jeanne-Agnès de Saint-Paul, la somme de 126 livres aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec qui lui réclament cette somme.

Cette situation nous permet d'émettre une hypothèse intéressante en même temps que fort plausible voulant qu'elle ait séjourné chez les Augustines du vieil Hôtel-Dieu de Noyon pendant son séjour en France, avec promesse d'acquitter ses frais de séjour dans les mains des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. Ce qui peut également laisser supposer qu'elle les connaissait déjà.

Comme noté précédemment, nous n'avons pu la rattacher avec certitude à aucune des familles Gosse et Cléret de Noyon, même si nous connaissons les noms de ses père et mère. De plus, nous ne lui connaissons ni frères ni soeurs, alors que les familles comptant dix enfants en moyenne sont la norme à l'époque. Peut-être aussi était-elle une orpheline-pensionnaire chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Noyon avant d'être recrutée pour aller fonder un foyer en Nouvelle-France. Elle a alors transporté ses hardes et les biens lui appartenant en même temps qu'une dot que les religieuses lui auraient accordée. Ce qui pourtant n'explique pas son nom de Le Borgne, peut-être celui d'un bienfaiteur. D'autre part, il n'est plus jamais question de la famille Durand de Buissons-sous-Bois, près de Paris, famille de son père. On lui réclame de nouveau cette somme non acquittée de 126 livres cinq ans plus tard, le 3 juin 1684, et dont le solde final de 60 livres ne sera payé qu'en 1689, soit dix ans plus tard.

Jean Mathieu transporte au marchand Claude Charron le 3 février 1683 ce prêt de 419 livres 10 sols consenti à Robert en 1677, avant le départ de Françoise pour la France, qui lui en réclame l'entier paiement le même jour, en même temps que Antoine Huppé lui réclame sa part des 600 livres dues à son épouse en vertu des clauses de son contrat de mariage relatives au règlement de la succession de feu Nicolas Durand. Ces transactions montrent bien que les affaires de Robert et Françoise sont bien embrouillées avec plusieurs dettes importantes à payer. Et que Françoise Gosse n'a sûrement récolté aucun héritage de son séjour en France.

9. Robert, chauxfournier

Robert a probablement exercé le métier de Chauxfournier ou fabriquant de chaux peu de temps après son arrivée dans la Nouvelle-France, au détriment certes de l'exploitation de sa terre qu'il a dû

abandonner assez tôt aux mains de ses fils. Il a certes appris ce métier lors du séjour de sa famille à partir de 1649 à St-Julien-les-Fossés, paroisse de Caen renommée pour ses carrières. Il exploite pendant un certain temps son propre fourneau avant de prendre en charge celui que le Séminaire de Québec exploite à Château-Richer et de travailler à salaire pour leur compte. Les pages concernant les activités de Robert dans les précieux Livres de compte du Séminaire, qui nous sont heureusement parvenues, sont publiées in extenso et couvrent 24 pages du livre qui lui est consacré. Je souhaite ardemment la réussite du projet de traduction présentement en cours.

Leur lecture nous permet d'établir que Robert a été à l'emploi de l'institution pendant plusieurs années à divers titres, dont celui de maître de leur fourneau à chaux avant de l'exploiter à son propre compte à partir de 1700 jusqu'en 1712, année de sa mort. Ses nombreux achats de clous à plancher et à bardeaux montrent ses activités dans la construction de maisons et de granges. Il tire régulièrement de la pierre des carrières du Séminaire à Château-Richer, un métier bien spécialisé, surtout de 1700 à 1711, et qui montre qu'il peut aussi avoir été maçon. En 1695, il participe à plein temps à la construction du moulin du Petit-Pré en retour d'un montant forfaitaire de 300 livres pour son expertise, dont on peut lire l'histoire détaillée dans la biographie consacrée à Messire Gaspard Dufournel, parue en 1992.

10. Le fourneau à chaux du Séminaire à Château-Richer

Donc, à partir de 1700, Robert exploite à son propre compte le fourneau à chaux du Séminaire de Québec à Château-Richer, selon diverses conditions toutes très avantageuses pour l'institution. Elle prélève environ le tiers de la production en redevances et porte au débit du compte de Robert toutes les dépenses d'opération, y compris les gages des employés, dont celles d'André Gouan, qui le seconde, ainsi que les frais d'achat des nombreuses cordes de bois de chauffage que requiert l'exploitation du fourneau. Robert a vécu dans les dettes pendant à peu près toute sa vie, étant toujours le poursuivi et jamais le poursuivant. Pourtant, il est un habitant solvable grâce à son crédit ouvert au Séminaire de qui il tire quand même des revenus fort intéressants grâce à ses occupations multiples. Les contestations et poursuites de Marie-Ursule Durand demandant l'annulation d'une clause contenue dans son contrat de mariage se sont poursuivies de 1698 à 1703, alors que le Conseil Souverain la déboute de ses prétentions.

L'exploitation du fourneau apportait à Robert des revenus dans les 300-400 livres par année, tous les frais déduits, avec des pics de 1068 livres en 1703, de 1104 livres en 1706 et de 1514 livres en 1707. Ainsi pour l'année 1703, l'une des meilleures, le Livre de compte nous fournit des indications précieuses sur le caractère des opérations:

pour trente quatre bariq. de Chaulx quil a fourny
à compte du Séminaire en 1703 sur quoy il nous
devait 200 bariq. droit de cinq fournées qu'il a
faites à 400 bariq. la fournée
Reste par 534 bariq. à 40 sols cy 1068

On peut en déduire qu'une fournée, qui exige la consommation de 16 cordes de bois produit 145 livres chacune. On débite le compte de Robert pour cette année 1703 pour 34 cordes de bois fournies par Guillaume Boucher et 36 cordes par Claude Marette à trois livres la corde, soit une dépense de 192 livres. Il tire encore des revenus de l'exploitation de la carrière de pierre, sans compter ses activités dans la construction de maisons et de granges, comme on a pu le voir. Et comment expliquer qu'il n'ait jamais possédé sa propre maison de pierre, signe de prestige et de prospérité.

Son métier de chafournier l'occupe autant de jour que de nuit car il doit tenir le four en opération pendant trois à quatre jours consécutifs à chaque semaine à une température constante obligatoire,

sous peine de perte de la fournée. Pendant ces opérations, il loge souvent dans la maison de Guillaume Boucher et de son fils François qui a épousé la fille unique de la maison. Pendant l'hiver, il doit rejoindre son épouse à L'Ange-Gardien, dans la chambre aménagée attenante à leur maison à partir de février 1697. Le Séminaire lui loue une maison de juillet 1700 à juillet 1702 pour laquelle il paie 36 livres par année. A partir de cette date, il habite probablement en permanence la maison des Boucher.

11. Robert et Françoie vendent leur terre

Ils se départissent de leur terre de L'Ange-Gardien le 2 février 1697 en faveur de leurs deux fils et de leurs épouses, Niclas qui a épousé Magdeleine Quentin le 29 janvier 1692, et Guillaume qui a épousé Marie Quentin, soeur de la première, le 14 février 1695. D'autre part, François, leur fils aîné, a épousé la fille de Guillaume Boucher et de Jeanne Thibault le 14 avril 1692. La terre de 3 arpents de largeur par une profondeur d'une lieue et demie est vendue pour la somme de 2,600 livres payable aux héritiers des vendeurs à leur décès. Pendant ce temps, les acheteurs doivent assurer la subsistance des vendeurs en leur réservant 40 minots de blé et un porc gras avec trente livres de beurre, en plus d'assurer l'entretien et la subsistance d'une vache. Ils doivent encore aider à compléter la construction d'une chambre rattachée à la maison destinée à leur logement. Nicolas part pour les Outaouais et le Missisypy en 1703 pour tenter de faire fortune et de s'établir à Montréal à son retour. Il n'en est jamais revenu. Marie-Ursule Durand conteste immédiatement cette transaction le 7 juillet 1698 devant le Conseil Souverain. Elle veut obtenir le droit de figurer parmi les héritiers.

12. Décès de Robert en 1712 et de Françoise en 1714

L'analyse des événements qui entourent les décès de Robert et de Françoise présente l'image d'une famille totalement éclatée, divisée en clans, ennemis les uns des autres. Et les problèmes d'héritage et d'argent sont à l'origine de cette situation, y compris les procédures longues et coûteuses de Marie-Ursule à l'encontre de sa mère et de son beau-père.

12.1 Décès de Robert en 1712

Robert décède le 2 avril 1712 à l'âge de 73 ans et 11 mois dans la maison de Guillaume Boucher à Château-Richer et non dans son logis de L'Ange-Gardien. Il y a transporté ses pénates et il demeure alors seul, son épouse étant allée retrouver sa fille Marie-Ursule à Beauport. Il n'est malade que pendant dix jours et c'est la femme de Guillaume Boucher qui le soigne pendant cette période. On lui paie à cet effet 25 sols par jour pour un montant de 7 livres 10 sols. On paie 15 livres à Guillaume Boucher, probablement pour le loyer de la maison et 30 livres au chirurgien Jean Navers pour l'avoir médicamenté. Il est enterré le lendemain dans le cimetière de Château-Richer, et aucun membre de la famille Laberge n'assiste ou n'est mentionné.

Et on procède quelques jours plus tard à la prise de l'inventaire des quelques hardes et biens qui se trouvent dans la maison des Boucher, dont les revenus de l'encan se montent à quelque 240 livres qui serviront à payer ses dettes de 85 livres. Comme toujours, personne ne lui doit rien.

On laisse à Françoise Le Borgne, ainsi nommée, pour le prix de l'inventaire, l'usage du lit, des couvertures et d'une vache valant 45 livres. Son train de maison semble bien misérable pour un homme qui a oeuvré durement pendant toute sa vie et a toujours retiré des profits intéressants, probablement supérieurs à la moyenne des habitants. Où donc est passé tout son argent?

Au début de 1713, soit près d'un an après le décès de Robert, rien n'est encore réglé. Guillaume a transporté à L'Ange-Gardien les biens pourtant laissés à la veuve, y compris la vache, et Françoise Gosse demeure toujours à Beauport, chez sa fille Marie-Ursule. A la demande d'Antoine Huppé, époux de celle-ci, l'intendant Michel Bégon ordonne le 5 février 1713 à Guillaume de rendre à Françoise Le Borgne les biens qui lui appartiennent, y compris la vache, et d'exécuter les clauses du contrat de vente de la terre du 12 février 1697, et de continuer à payer la moitié des montants y mentionnés qui sont de 20

minots de blé, la moitié d'un porc gras et quinze livres de beurre, en plus de 100 livres pour assurer son entretien.

12.2 Décès de Françoise Gosseen en 1714

Françoise Gosse dicte son testamnt le 8 mars 1714, veille de sa mort survenue le 9 à l'âge de 78 ans environ, sur les instructions de sa fille Marie-Ursule qui espère ainsi retirer quelques biens de la succession de sa mère qui lui a toujours échappée. Elle lègue d'abord son lit garni à sa petite fille Catherine Huppé en plus de son coffre pour la récompenser des agréables services rendus à sa grand'mère, à son autre petite fille, Françoise Huppé, elle lègue sa vache, et enfin un veau à sa troisième petite fille, Mariette Huppé. Elle lègue à sa fille Marie-Ursule les autres biens qui se trouveront le jour de son décès. Elle nomme son "bon amy" Paul Chalifour à titre d'exécuteur testamentaire.

Elle est inhumée le lendemain dans le cimetière de Beauport et aucun membre de la famille Laberge n'est mentionné. Cependant Guillaume entreprend immédiatement des procédures mesquines à l'encontre d'Antoine Huppé pour faire casser le testament et reprendre la possession des biens laissés par Françoise Gosse. Guillaume Laberge est débouté de ses demandes et condamné à 12 livres d'amende pour son fol appel.

Conclusion

On peut établir et avancer avec une certaine certitude que Françoise Gosse, ou encore Françoise Le Borgne, n'a jamais été une femme heureuse et une épouse comblée, ni non plus une mère aimée et adulée, et que le décès de son premier mari Nicolas Durand en 1663 a complètement changé le cours de sa vie et fait basculer sa destinée. Et que, pour finir ses jours, elle a préféré l'atmosphère probablement plus raffinée de la famille Huppé et de sa fille Marie-Ursule à Beauport à celle de sa famille de L'Ange-Gardien, qui a pourtant des obligations envers elle, qu'ils tardent toujours à accomplir et toujours avec parcimonie.

, un associé des marchands de Rouen.